



CONSEIL MUNICIPAL du 25 /02/2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents-
représentés : 11

Votants : 11

Date de
convocation :
18/02/2020

Le vingt cinq février de l'an deux mil vingt à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire Eliane BRELIVET, Adjointe au Maire, Thierry CAUBET, Adjoint au Maire, Guillaume DAGORN Béatrice FERZOU, Véronique LEFEVRE, , Rémy LE PAGE, Ludovic KERLOCH jusqu'au point 3 inclus, David SALM.

Procurations : Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Madame Véronique LEFEVRE précisant qu'il ne participe ni ne vote pour le point 6.

Monsieur Ludovic KERLOCH a donné procuration à Madame Béatrice FERZOU à compter du point 4

Absent excusé : Monsieur Venec LE MENER

Absent : Monsieur Stéphane Le DOARE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LEFEVRE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020 n'a appelé aucun commentaire, est donc approuvé à l'unanimité

Monsieur Le Maire remercie Madame HADO, Responsable de la Trésorerie de Quimper Municipale de sa présence

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2019. (commune, ALSH, Clos du Névet)
- Comptes administratifs 2019
- Subventions 2020
- Subvention 2020 au CCAS
- Columbarium –prix des concessions et durée
- Modifications territoriales –position du conseil et avis du commissaire enquêteur
- SDEF : autorisation de signatures de deux conventions
- Prêt du tableau « Attente » de Marcel JACQUIER à la ville de PERROS GUIREC –autorisation de signature du contrat de prêt
- Théâtre de Cornouaille –convention de partenariat d'accueil de spectacle –mise à disposition de la Chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle en mai 2020
- Agent d'accueil : proposition de modification de la durée hebdomadaire de travail
- Régie Musée : indemnité du régisseur
- Questions diverses
-

1-COMPTES DE GESTION 2019 –COMMUNE-ALSH-CLOS DU NEVET

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi

d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2019 (Commune, ALSH et clos du Nevet) sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

adopte les comptes de gestion 2019 de la commune, de l'ALSH et du Clos du Nevet du trésorier.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion , commune alsh, Clos du Nevet 2019	11	0	0

2-COMPTES ADMINISTRATIFS 2019- COMMUNE –ALSH-CLOS DU NEVET

BUDGET COMMUNE - CA 2019

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 968 219.17 contre 801 790.34 en 2018 (soulignons les dotations aux amortissement de 103 536.20 contre 1226.69 en 2018)

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 324 427.85 contre 277 634.38

A noter :

- dépenses énergie-électricité : 23 432.17 au lieu de 24 959.37 en 2018
- eau et assnt : 6 303.59 au lieu de 5 090.88 en 2018
- Combustibles : 15 415.90 au lieu de 14 659.79 en 2018
- Carburant : 4 143.31 au lieu de 3 086.08 en 2018
- Alimentation : 5 028.62 au lieu de 4 361,40 en 2018
- Fourniture entretien : 4 696.70 au lieu de 6 006.64
- Fournitures de petit équipement : 20 237.71 au lieu de 18 254.33 en 2018
- Contrats de prestations de services : 25 826.88 au lieu de 24 903.83 en 2018
- Locations mobilières : 19 659.84 au lieu de 17 989.6 en 2018
- Entretien de bâtiments publics : 5 297.34 au lieu de 11 868.02 en 2018
- Entretien voirie : 61 510.44 au lieu de 20 938.16 en 2018. Pour informations les travaux de décapage et curage des fossés ont été facturés et payés sur l'exercice 2019 et concernaient 2018
- Entretien et réparations réseaux : 4 387.42 au lieu de 1 563.88 en 2018
- Entretien matériel roulant : 4 263.89 au lieu de 951.36 en 2018
- Autres biens mobiliers : 5 408.04 au lieu de 5 365.28
- Maintenance : 13 429.63 au lieu de 16 167.84 en 2018
- Assurances : 22 868.80 au lieu de 26 761.50 en 2018
- Frais de télécom : 6 005.12 au lieu de 5908.18 en 2018
- Fêtes et cérémonies :9 765.11 au lieu de 12 289.14 en 2018
- Autres services extérieurs : 14 978.95 au lieu de 14 172.59 en 2018
- Personnel extérieur : 4 675.81 (reste la facture du 2è semestre de 4080 payée en 2020) au lieu de 15 920.27 en 2018 (personnel de remplacement, personnel d'accueil et interventions équipe « objectif emploi-solidarité)

Chapitre 012 : Charges de personnel : 421 913.90 contre 411 254.15 en 2018Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et aides de l'Etat : 115 719.85 contre 60 933.30 €. Une partie des remboursements concernait 2018

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 71 876.86 au lieu de 52 423.85

- le versement d'une subvention de 21 000 € au lieu de 3000€ à l'ALSH explique cette progression de 37 %.
- Subventions aux associations : 18 044.80 au lieu de 16 664.02

Chapitre 66 : Charges financières : 30 303.36 au lieu de 32 035.85 en 2018

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 250 € au lieu de 22 605.42

(les éléments exceptionnels de 2018 concernaient essentiellement les transferts de résultats à QBO assnt, OTSI notamment en opérations de régularisation)

Chapitre 68 : Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées à hauteur de 12 852 € dont 10 000 en provisions pour perte sur le lotissement du clos du Nevet. Enfin les nouvelles lanternes ont fait l'objet d'un amortissement sur un an, ce pour 101 779.84 €.

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 194 106.19 € (dont report 88 198.26 €) contre 1 140 450.35 (dont report 131 971.30)

Chapitre 013-atténuation de charges 115 719.85

- Les remboursements des contrats CAE, Contrats d'avenir ont été en net retrait puisque les contrats n'ont pu être reconduits-Les salaires et frais s'y rattachant ont donc été refacturés intégralement à L'ALSH : (65 000) au lieu de 37 000 en 2018

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 79 517.41 € au lieu de 69 816.26 . Les principales recettes sont :

- Autres produits agricoles et forestiers : 5 552.50 €
- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël : 7 250 € au lieu de 16 800 € -moins de chalets en 2019
- Terrasses : 6 778.87 au lieu de 7 801.75
- Redevance France Télécom : 3 178.93 au lieu de 3 065.91
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 19 456 au lieu de 3 628 (enregistrement des droits d'entrée au musée « pour l'expo crèche ». Les recettes de fin d'année de 2019 seront comptabilisées en 2020.
- Garderie et cantine : 24 340.70 au lieu de 25 828.10.(incidence de la nouvelle facturation)
- bornes camping car : 1 144 au lieu de 1208 en 2018
- Charges locatives remboursées par l'ALSH :9 000 au lieu de 10 000 en 2018

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 772 624.37 au lieu de 701 264, 81 dont

- Contributions directes : Taxe foncière et habitation : compte 73111 : 444 796 € au lieu de 399 786 € (le levier fiscal sur la taxe d'habitation ne pourra plus être activé du fait de la suppression intégrale de cette taxe à terme
- Droits de stationnement pour les voitures : 196 533.34 au lieu de 179 261.67 en 2018
Camping car : notons 9 492.41 € versés par camping car- Park en 2019 et qui concernent 2018. La recette de 2019 est versée en 2020 pour 12 620.96 € (une régularisation de TVA de la Société camping car park nous concernera)
- Dotation de compensation de QBO à Locronan y compris la dotation de solidarité 52 636 €
- Droits de place : 12 226.20 au lieu de 13 318 en 2018
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 38 213.42 au lieu de 29 484.14 en 2018.
- Redevances illumination : 17400au lieu de 16 450 en 2018.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 78 419.40 au lieu de 117 019.45

- DGF : 33 739 au lieu de 40 809 : somme de nouveau en retrait de 17%
- Dotation solidarité rurale : 14 642
- Versement Autres organismes 7 820.40 au lieu de 10 149.76 (aide garderie périscolaire et ram)
- Autres participations : remboursement charges OT : 6 116 € inchangé. En 2018 Quimper Bretagne occidentale avait remboursé des sommes que Locronan avaient payées au SIVU incendie : le montant de la régularisation des participations s'élevait alors à 34 385.69
- Compensation Etat pour exonération TH et TF : 16 102 au lieu de 17 033

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) : 19 358.70 au lieu de 8 993.

- location de salle (Ti Lokorn, Kerguérolé...) : 7420.00 au lieu de 4 420
- Locations de terrain : 909 €
- Location atelier Kerguérolé : 1 285 € (fin de location)
- Autres : 9 744.70 € (remboursement de TVA , ventes des lanternes -1810 €-certificat d'économie d'énergie)
-

Chapitre 76 : Produits financiers : 3.20 comme en 2018

Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 40 265 €

- Participations sponsors pour illumination : 29 055 contre 24 470 en 2018 et 15 070 en 2017
- Vente de délaissés et terrains : 11 210 contre 220 € en 2018

1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 553 172.06€ dont report déficit 2018 : 219 626.65€

*1641 –échéances capital emprunt en euros : 86 523.51 contre 82 087.62 € en 2018

OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES

*202 -documents d'urbanisme et frais d'études, 2033 : parution journaux

Voté :	8 238.67 €
Réalisé	0 €
Reste	8 238.67 € RAR

*2031- Frais étude

Voté :	28 040.00 €
Réalisé : relevés topo parking	16 170.00€
Etude automatisé parking	
Reste	11 870 € dont RAR 7 550.00

*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

VOTÉ :	16 718.45
-mise en souterrain réseau telecom	16 617.01
rue des bruyères et éclairage public	
rue des bruyères + prises illuminations	
Reste	101.44

*205 – droits SEGILOG VOTÉ	2 800.00
Réalisé	2 700.00
Reste	100.00

2118 – terrains : prévu	10 000.00
réalisé	10 520.00

Achat du four à pain et terrain attenant

*21568-Autres matériels et outillages incendie

Voté :	2 562.84
Réalisé : remplacement bouche à incendie Place de la mairie	2 301.89
Reste :	260.95

*2161-œuvre et objet d'Art

Voté	23 884.56 €
Réalisé restauration du tableau D'Odette Pauvert	21 600.00
Reste	2 284.56 €

*2183-matériel de bureau et informatique

Voté :	2 000.00 €
Réalisé Pc portable école et mobilier école	1 514.22 €
Reste	485.78 RAR

*2184-mobilier

Voté :	4 400.00 €
Réalisé Piètements des tables à Ti lokorn	2 652.12 €
Reste	1 747.88 RAR

*2188-Autres immo corporelles non affectées

Voté :	22 384.60 €
Réalisé : Extincteurs-illuminations défibrillateur	4 874.36 €
Reste	17 510.24 RAR

A payer sur 2020

Columbarium : 12 221.87
jardin du souvenir : 2 359.00

*2213-Terrains autres que voirie

Prévu non réalisé Décapage pour la nouvelle zone Pour tombes au cimetière	4 500.00 RAR
---------------------------------------------------------------------------------	---------------------

OPÉRATION 15 : VOIRIE

* **Compte 2315** ⇨

Voté :	45 905.57 €
Travaux réalisés :	32 536.37 €
Reste	13 369.60 RAR

Réalisés :

-Marches béton escalier du lotissement de kerjacob :	7 068.00 €
-Réfection patking –stabilisé près de La chapelle de Bonne Nouvelle	2 742.00 €
- chemin piétonnier route du bois du Nevet	16 478.28 €
sécurisation par poteaux bois	6 248.09 €

OPÉRATION 18 : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX :

*Voté:	58 552.65€
travaux réalisés	43 586.49 €

Reste	14 966.16 RAR
-------	----------------------

Mise en conformité des installations électriques pour tous les bâtiments communaux

Réalisations

-Charpente+ couverture et portail dans l ancien abattoir :	11 193.98
-Mezzanine et cloture local technique :	7 830.80
-Eclairage extérieur ti Lokorn :	2 794.92
-travaux local terrain de foot et Eclairage église	3 756.16
-changement de menuiserie Ex atelier de tissage rue du Four	13 960.01
-WC handicapés parking bruyères	4 500.00

OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE :

Voté	4 227.70
Réalisé: restauration statue vierge à l'enfant	2 284.56
Reste	1 943.14 RAR

Mise en conformité du paratonnerre prévue-

OPÉRATION 22 : ACCESSIBILITÉ, VOIRIE, ERP

Voté :	1 778.32
Réalisé	0
Reste	1 778.32 RAR

(rampe pour cabinet médical)

OPERATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG

Voté :	91 614.33
Réalisé	88 185.98
Reste	3 428.35 RAR

Réalisations

-achat de pavés :	10 605.10
-Pavage de 3 venelles :	16 320.00
-Encastrement des coffrets électriques pour les marchés	5 199.23
-aménagement parking st germain	35 031.48
-divers	1 344.17

OPÉRATION 24 : ILLUMINATIONS

Prévu et non réalisé	3 720.31 € RAR
Facture en 2020 –projecteur et decors	

OPÉRATION 26 : Manoir de Kerguenole

Voté	1 790.83
Réalisé	1 429.43
Changement d'une fenêtre	
Reste	<u>361.40</u>

OPÉRATION 28: Parking

Voté	5 000.00
Réalisé(relevé topographiques)	3 900.00
Reste	<u>1 100.00</u>

2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS : 534 083.65 contre 474 198.51

*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :

Prévu :	19 800.00 €
Réalisé :	19 812.41 €

*10226 : Taxe d'aménagement :

Prévu :	16 000.00 €
Réalisé :	32 315.55 €

*1068 : affectation résultat 2018

Prévu et réalisé	250 461.75 €
------------------	--------------

*1311 Subventions Etat

Prévu :	23 388.47
Réalisé :	9 000.00

Subvention restauration tableau
D'Odette Pauvert

Reste à réaliser :	<u>14 388.47</u>	RAR
DETR aménagement bourg		

***1312 Subventions Région**

Prévu : 4 579.95
 Réalisé-subvention restauration statue 475.95

4 104.00 RAR

Subvention région et PCC pour
 mise en souterrain réseaux rue Troménie
 Avis de versement du 22 janvier 2020
 Par la région

***1313 Subventions Départementales**

Prévu : 6 450.00
 Réalisé : étude restauration tableau
 d'Odette PAUVERT 1 712.00

4 738.00 RAR

Reste
 Aide maçonnerie et voutes église

***1318 Autres subventions**

Voté 113 305.00
 Réalisé 100 814.79

12 490.21 RAR

Dont fondation du patrimoine pour l'Autel du Rosaire

***1323 Subvention Départementale d'Investissement**

Prévu et réalisé 15 955.00

***1328 Autres RAR 1 808.61 RAR**
 Restauration statue bonne nouvelle

Résultats :

Section de fonctionnement	
A	Dépenses 968 219.17
B	Recettes 1 105 907.93
C	Excédent de l'exercice : B-A 137 688.76
D	Résultat reporté (exercice n-1) 88 198.26
E	Excédent à affecter 225 887.02

Section d'investissement	
F	Dépenses de l'exercice 553 172.06
G	Recettes de l'exercice 534 083.65
H	Déficit de l'exercice : F-G 19 088.41
I	Restes à réaliser : dépenses 79 238.45
J	Restes à réaliser : recettes 37 529.29
K	Besoin pour financer les restes RAR: I-J 41 709.16
L	Besoin de financement 60 797.57

Monsieur Le Maire se retirant
 Le conseil municipal
 Après avoir délibéré
 VOTE le compte administratif 2019 de la commune à l'unanimité

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2019 COMMUNE	10	0	0

BUDGET ALSH - CA 2019

CA 2019

CA 2019

ALSH :

DEPENSES réalisées : 109 987.29 contre 81 745.49 en 2018

RECETTES réalisées : 125 820.09 au lieu de 121 655.52

Les dépenses de « charges à caractères général » s'établissent à 25 907.48 et sont un peu moins élevées que l'année précédente (-1726,91 €). Par contre, les dépenses « Charges de personnel » sont plus élevées, ceci est surtout dû aux divers arrêts dans les services mais aussi à l'arrêt des contrats aidés. Elles sont de 83 805.81 au lieu de 54 111.10 en 2018

Les recettes supplémentaires réalisées s'expliquent par le fait qu'il y ait eu plus de fréquentations que prévues à l'ALSH par rapport aux prévisions budgétaires..

Il convient de souligner que le résultat de l'année se solde par un excédent de 15 832.80 €. Il est essentiellement dû à la subvention communale de 21 000 €.

Fréquentation 2018

	Total							Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	1/2 journées+ repas	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			
						-6 ans	+ 6 ans		TOTAL
HIVER	32	0	196	228	10	130	98	23	1696
PAQUES	18	0	177	195	10	101	94	20	1488
ÉTÉ	85	0	937	1022	37	507	515	28	7836
CAMPS	0	0	115	115	10	16	99		1150
TOUSSAINT	37	0	250	287	8	154	133	36	2148
NOEL	24	0	83	107	6	51	56	18	760
MERCREDIS	151	799	495	1445	35	768	677	41	8958,5
TOTAL	347	799	2253	3399	116	1727	1672		24036,5

Fréquentation 2019

	TOTAL						Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			TOTAL
					-6 ans	+ 6 ans		
HIVER	60	250	310	10	158	152	31	2240
PAQUES	39	260	299	10	164	135	30	2236
ÉTÉ	72	1165	1237	37	631	606	34	9608
CAMPS	0	43	43	10	18	94		1150
TOUSSAINT	15	278	293	8	158	135	36	2284
NOEL	6	91	97	6	51	46	16	752
MERCREDIS	223	513	736	33	361	375	22	4996
TOTAL	415	2600	3015	114	1541	1474		23266

La fréquentation des petites vacances est en hausse chaque année. Un climat de confiance entre le personnel et les familles est bien installé. La plupart des enfants ont du plaisir à venir et sont contents de retrouver l'équipe lors des vacances.

A l'ouverture d'un ALSH à Plogonnec en septembre 2018, la fréquentation des mercredis a baissé (en moyenne 22 enfants contre 41 auparavant, mais reste stable depuis. Ils viennent de Locronan, Plogonnec, Kerlaz et Quéménéven.

Pour informations, le tableau de 2019 ne reprend pas la colonne 1/2 journée + repas car la CAF ne la finance plus qu'à hauteur de 4 heures comme une 1/2 journée. (demi journée+repas)

L'ALSH a effectué un projet autour de la vie à Madagascar, en partenariat avec l'association cap solidarité Madagascar. Les enfants ont pu prendre conscience des différents modes de vie à travers de petits films, découvrir des senteurs, des couleurs grâce aux produits Malgaches.

Les camps ont été renouvelés sous la direction de Tiphany au camping de Bel air à Landudec pour les 7-10 ans et les 11-14 ans, puis au camping de Tréguer pour les 4-6 ans à Plonévez Porzay. Ils se sont déroulés sur la période du 08 au 12 juillet pour les grands puis du 15 au 17 juillet et du 24 au 25 juillet pour les plus jeunes.

Durant les vacances de pâques, un projet sur le thème médiéval avec la participation de l'association médiévalokorn a été proposé. Les créations des enfants étaient accrochées durant la fête médiévale programmée les 4 et 5 mai.

Puis la visite de 2 exploitations agricoles a permis de faire découvrir aux enfants des métiers « originaux ». Ainsi, les groupes ont découvert une jumenterie à Briec et dans l'exploitation d'Amélia Moré, les enfants ont pu récolter de la sève de bouleau.

Comme chaque année à partir du mois d'octobre, les groupes d'enfants ont travaillé sur le thème de Noël

D'autres projets pour embellir et animer la cour de l'ALSH sont en cours.

Soulignons qu'en 2019-2020, l'ALSH de Locronan travaille de concert avec les ALSH de 4PGL(plomelin-ploneis, plogonnec, pluguffan, guengat, locronan) sur le premier accueil de l'enfant pour s'interroger sur ce qui est fait, harmoniser les pratiques, trouver des solutions et des outils.

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	109 987.29
B	Recettes	85 910.06
C	Déficit de l'exercice : B-A	-24 077.23
D	Résultat reporté de l'exercice	39 910.03
E	Excédent à affecter	15 832.80

Monsieur Le Maire se retirant
 Le conseil municipal
 Après avoir délibéré
 VOTE le compte administratif 2019 de l'ALSH à l'unanimité

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2019 ALSH	10	0	0

BUDGET CLOS DU NEVET - CA 2019

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

Les charges à caractère général s'élèvent à 36 510.60 dont 35 220.60 correspondant à l'aménagement des espaces verts du lotissement dont l'achat de panneaux de signalisation (3651.74)

Les services bancaires se rattachant au renouvellement du court terme s'élèvent à 1 290 €

Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 6 247.96 €

Aucune charge exceptionnelle n'a été enregistrée sur cet exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit : vente de 2 terrains à hauteur de 50 592.98 HT
 Les 2 ventes de terrains concernent le lot : (LOT 4/26 080.65, LOT 25/24 512.33).

Pour informations, il reste comptablement 8 lots au 31 décembre 2019. 4 sont en compromis de vente et 2 vendus au 31/12 mais dont les fonds n'étaient pas versés. Concrètement, il reste les lots 11 et 16 à vendre.

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks (\neq dépenses et recettes réelles).

Le résultat de fonctionnement, dont le report, est nul.

S'agissant de l'investissement, la seule dépense réelle concerne le remboursement de l'emprunt à hauteur de 430 000 €. La recette concerne son renouvellement pour le même montant et une opération d'ordre liée à la variation de stocks.

Résultats :

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
A	Dépenses	50 592.98	F	Dépenses de l'exercice	430 000.00
B	Recettes	50 592.98	G	Recettes de l'exercice	437 834.42
C	résultat de l'exercice : A-B	0	H	résultat de l'exercice : G-F	7 834.42
D	Résultat reporté de l'exercice n-1	0	I	Restes à réaliser : dépenses	50 000.00
E	Excédent à reporter	0	J	Restes à réaliser : recettes	0,00
			K	Report excédent n-1	292 040.84
			L	Excédent à reporter au compte 001	299 875.26

Monsieur Le Maire se retirant,
 Le conseil municipal
 Après avoir délibéré
 VOTE le compte administratif 2019 du Clos du Névet à l'unanimité

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA Clos du Névet 2019	10	0	0

3-SUBVENTIONS 2020. Propositions (cf feuilles)

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2020			
LIBELLE	VOTÉ en 2019	PROPO 2020	infos
ASSOCIATIONS ET ECOLE DE LOCRONAN			
APE école Anne de Bretagne	750.00	900.00	courrier 20/02
Ecole Anne de Bretagne (Subv. Classe de découverte & Puy du Fou)		2 400.00	mail du 18/11/19-100*24
Danserien Bro LOKORN	200.00	200.00	courrier du 3/12/19
Les mémoires de Locronan	500.00	500.00	courrier du 21/02/2020
Medievalokorn	500.00	1 000.00	courrier du 30/1/2020
Ti ar Sonj	2 000.00	2 000.00	courrier du 19/02/2020
SOUS TOTAL	3 950.00 €	7 000.00 €	
AEP Skoll diwan QUIMPER	300.00	300.00	courrier du 12/02/20
Association Le Livre dans la cité	210.00	125.00	courrier 14/2/20
Banque alimentaire	240.00	185.00	courrier du 11/02/20
Fondation du Patrimoine	75.00	75.00	courrier 10/2/20
IREO Lesneven		50.00	courrier du 26/11/29
RES AGRI chateaulin		55.00	courrier du 21/1/20
Secours Catholique equipe Porzay	150.00	150.00	courrier 23/11/19
Secours Populaire	150.00	150.00	courrier du 14/10/19
Semi-Marathon Quimper Kerne Sport	1 000.00	1 000.00	courrier du 21/02/2020
Solidarité Paysans Bretagne			courrier 11/12/2019
SPREV- Ass sauvegarde patrimoine religieux en vie	500.00	500.00	courrier du 16/11/19
Unité Mobile de Premiers secours			
SOUS TOTAL	4 525.00 €	4 490.00 €	
PARTICIPATIONS			
ANETT Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques	224.00	200.00	courrier du 10/1/2020
Association des maires du finistere	262.80	261.88	courrier du 7/1/2020
Association des maires ruraux du Finistère	100.00	100.00	mail du 09/01/2020
Petites Cités de Caractères	2 000.00	2 000.00	courrier du 29/01/2020
Plus Beaux Villages de France	2 775.00	2 438.00	courrier du 16/01/20
Maison Familiale d'Elliant		50.00	courrier du 12/20/20
SOUS TOTAL	5 361.80 €	5 049.88 €	
TOTAL GENERAL	13 836.80 €	16 539.88 €	

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
VOTE les subventions ci-dessus à l'unanimité

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Délibération sur les subventions 2020	11	0	0

4-SUBVENTIONS 2020 au CCAS

Monsieur Ludovic KERLOCH donne procuration à Madame Béatrice FERZOU.

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
Décide de verser 4000 € de subventions au CCAS de Locronan

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Subventions au CCAS 2020	11	0	0

5-COLUMBARIUM : PRIX DES CONCESSIONS ET DURÉE

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
Décide de fixer le prix des concessions au columbarium à 500 € étant entendu que les conditions de renouvellement seront fixées ultérieurement

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Prix des concessions au columbarium	8	3	0

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
Décide de fixer la durée correspondant à ce prix à 10 ans

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Durée de la concession columbarium	11	0	0

6-Modifications territoriales avec la commune de Plonévez- Porzay -position du conseil et avis du commissaire enquêteur pour informations

Monsieur Le Maire a transmis à l'ensemble des membres du conseil le rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur. En effet, l'enquête publique relative au projet s'est déroulée du lundi 06 au mardi 21 janvier 2020 suivant les prescriptions et l'organisation prévue dans l'arrêté préfectoral n) 2019352-0001 de Monsieur Le Préfet du Finistère en date du 18 décembre 2019

Extrait du rapport : voici les conclusions du commissaire enquêteur :

«

IV - Conclusions

J'estime qu'au vu du dossier d'enquête, des visites effectuées sur le site, des rencontres avec le public et les autorités, je suis en mesure d'émettre un avis global motivé sur le projet de modification des limites territoriales des communes de Locronan et de Plonévez-Porzay.

En effet considérant que

- les conseils municipaux des communes de Plonévez-Porzay et de Locronan, par délibérations respectives des 25 et 27 novembre 2019, ont sollicité Mr le Préfet du Finistère aux fins de lancement d'une enquête publique ayant pour objet une modification de leurs limites territoriales et l'intégration de la parcelle ZP18 non bâtie, sise sur la commune de Plonévez-Porzay, au territoire communal de Locronan,
- le transfert proposé concerne deux cantons distincts, Quimper 1 pour Locronan, Crozon pour Plonévez-Porzay, ce qui impliquera conformément à l'article L2112-5 du Code général des collectivités territoriales la consultation du Conseil d'Etat,
- la parcelle ZP18, unique parcelle cadastrale concernée a un propriétaire unique bien identifié et non contesté au cours de l'enquête, demeurant à Locronan,
- la parcelle se situe en zone agricole sur le territoire communal d'une commune littorale qui interdit aujourd'hui tout projet d'activités industrielles,

Vu que

- la parcelle domine la baie de Douarnenez dont elle est distante d'environ 4 kilomètres, se situe en limite communale sud hors des « espaces proches du rivage », séparée de la mer à l'ouest par le territoire communal de Kerlaz et qu'elle jouxte immédiatement à l'est et au sud des parcelles non soumises aux prescriptions de la Loi Littoral,
- la superficie de la parcelle à transférer (23 740 m²) n'est pas excessive au regard de la surface totale de la commune de Plonévez-Porzay (2923 ha) soumise à la loi Littoral (2416 ha),
- la superficie de la parcelle agricole à transférer n'est pas excessive au regard de la surface agricole totale de la commune de Plonévez-Porzay (2416 ha),
- la configuration des lieux permet une délimitation claire des limites des deux communes et ne crée pas d'enclave,
- l'objectif final du transfert envisagé est de permettre le développement local d'une entreprise en forte expansion ces dernières années et ne disposant pas sur son site de l'espace nécessaire à la réalisation de son projet,
- l'objectif final est un développement d'entreprise en vue du maintien de l'emploi local sans délocalisation et la création d'une centaine d'emplois nouveaux,

Vu également que

- l'enquête publique s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et conformément aux prescriptions de l'arrêté de référence;
- la publicité de l'enquête publique s'est faite selon les règles prescrites,
- le public a eu la possibilité de s'exprimer sur le sujet et que toutes les observations ont fait l'objet d'analyses avec apport d'éléments de réponse aux oppositions formulées,

Prenant en compte que:

- l'enjeu économique est « fort » pour les deux communes et celles environnantes avec à terme la création d'environ 50 emplois dans les deux ans, 100 dans les 5 ans, chiffres réalistes au regard des emplois créés ces trois dernières années,
 - la modification des limites territoriales envisagée résulte bien d'un processus de concertation entre les élus locaux concernés ayant abouti à un consensus et une solution qui convient à tous, dans l'intérêt général,
 - les incidences sur les finances locales (taxes foncières sur les propriétés non bâties) de Plonévez-Porzay se limitent à une perte de 47 € qui n'apparaît pas préjudiciable à l'intérêt des administrés de la commune,
- En conséquence, tirant le bilan de l'ensemble de ces appréciations

J'émet un avis favorable au projet de modification des limites territoriales des communes de PLONEVEZ-PORZAY et de LOCRONAN, qui intègre la parcelle ZP18 aujourd'hui située sur la commune de PLONEVEZ-PORZAY (Canton de Crozon), au territoire de la commune de LOCRONAN (Canton de Quimper 1).

Fait à Quimper, le 30 janvier 2020

**Jean-Jacques LE GOFF
commissaire enquêteur »**

Monsieur Jean François LEGAULT concerné par le projet ci-dessus a bien souligné qu'il ne participait ni au débat, ni au vote

Sur proposition du Maire et en prenant compte de l'ensemble des éléments,

Le conseil municipal de LOCRONAN,

Confirme sa demande de transfert de l'actuelle parcelle ZP 18 d'une contenance de 23 740 m² de PLONEVEZ PORZAY vers LOCRONAN

Prend acte, comme l'a relevé le commissaire Enquêteur, que la partie de la route adjacente au terrain qui serait propriété de PLONEVEZ PORZAY serait obligatoirement intégrée à ce transfert.

Demande aux autorités de l'Etat de donner les suites qui conviennent à la procédure en fonction de l'analyse qui sera faite des textes législatifs et réglementaires actuels et de leurs éventuelles évolutions, de telle manière que la modification des limites territoriales entre les deux communes intervienne dans les meilleurs délais et avec la meilleure sécurité juridique.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Position du conseil sur le projet de délimitation territoriale avec Plonévez Porzay après enquête	9	0	1

7-SDEF : autorisation de signatures de deux conventions (ouvrage 45 et 61)

Monsieur Le Maire a informé les élus de deux projets de conventions avec le SDEF.

L'un concerne la rénovation du point lumineux N) 45 au chemin de kervellic (remplacement de fixation) d'un montant TTC de 240.00 € pour lequel une participation communale intégrale de 240 € est demandée.

L'autre concerne la rénovation du point lumineux N) 61 à la place des charrettes (remplacement applique murale) d'un montant TTC de 720.00 € pour lequel une participation communale intégrale de 720 € est demandée.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer les deux conventions précitées aux conditions évoquées.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature des deux conventions avec le SDEF	11	0	0

8-PRÊT DU TABLEAU « ATTENTE » DE MARCEL JACQUIER À LA VILLE DE PERROS GUIREC-AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT

Monsieur Le Maire a transmis aux élus pour informations les termes du contrat de prêt envisagé pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2020.

La ville de Perros-Guirec organise une exposition dont le thème est : « la femme, égérie des peintres en Bretagne » qui va se tenir du 27 juin 2020 au 31 août 2020 à la :

Maison des Traouiero-rue Gabriel Vicaire-carrefour de la Clarté Ploumanac'h 22700 Perros-Guirec

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à prêter l'œuvre de Marcel JACQUIER « l'attente » dans les conditions prévues au contrat :

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt de tableau à la ville de Perros GUIREC

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature du contrat de prêt de tableau avec la ville de Perros-Guirec	11	0	0

9-CONVENTION DE PARTENARIAT D'ACCUEIL DE SPECTACLE AVEC LE THÉÂTRE DE CORNOUAILLE À QUIMPER

Monsieur Le Maire a transmis aux élus les termes de la convention de partenariat d'accueil de spectacle. et rend compte des principaux enjeux dont l'engagement financier maximum limité à 850 € HT. L'ensemble des personnes intéressées sera informé

Le conseil municipal
Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Théâtre de Cornouaille –(présentation prévue le samedi 30 mai à 20h00 dans la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature de la convention de partenariat avec le Théâtre de Cornouaille à QUIMPER	10	0	1

10-AGENT D'ACCUEIL : PROPOSITION D'ÉVOLUTION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Au regard du fonctionnement actuel de l'accueil, il s'avère que la durée hebdomadaire se révèle sous dimensionnée. Ce poste défini à l'origine à hauteur de 26 heures hebdomadaires annualisées est aujourd'hui à 22 heures. Il est proposé de le passer à 25.50 heures hebdomadaires annualisées.

A ce jour ce poste a un coût (hors prime) de 19 755.60 (Brut 14 284.56 + charges 5 471.04)

Il passerait alors à un coût (hors prime) de 22 881.96 (Brut 16545.00 + charges 6336.96) soit un différentiel de 3 126.36 €

Le conseil municipal
Après avoir délibéré

Décide, sous réserve de l'avis du Comité paritaire, le changement horaire du poste d'accueil de 22 heures hebdomadaires annualisées à 25.5 heures annualisées à compter du 01 juin 2020. Cela se traduira par la suppression d'un poste de 22 heures hebdomadaires annualisées et par la création d'un poste d'agent d'accueil à 25.5 heures hebdomadaires annualisées

Dit qu'il s'ensuivra une mise à jour du tableau des emplois

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Evolution poste d'agent d'accueil	11	0	0

11-RÉGIE MUSÉE-indemnités du régisseur

A ce jour le montant est de 40 €. Mais compte tenu des nouveaux montants gérés , le trésor public a demandé un cautionnement dont le coût avoisine les 30 €. Il est donc proposé de revoir le montant. Compte tenu des recettes actuelles, l'indemnité peut être au maximum de 110 €.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Décide de servir une indemnité de 110 € à l'agent en charge de la régie du Musée

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Nouvelle Indemnité de responsabilité du régisseur	11	0	0